



AXONOMETRIES

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

1	2	3	4
3.1	3.2	8.1	8.2
4	5	9.1	9.2
6	7	10.1	10.2

ENTRÉE
21 MAR 2014
COMMUNE DE SCHUTTRANGE

Référence: 17037/29C
Le présent document appartient à ma dédicace
d'approbation du: 15.03.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kirsch

Modification projetée - Parcelle 10'

LOT	488 m2
115,90 m2	151,50 m2
190,50 m2	1 - mi
250,90 m2	1u
331,50 m2	1u
2 (30°/30°) logement	II + C
11 (+5°) dépendance	II + C

Délimitation du PAP et des zones du PAG

lot projeté
lot existant
terrains cédés au domaine public communal

Courbes de niveau

terrain existant
terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ...
+1, 2, ...
+1, 2, ...
+1, 2, ...

Hauteur des constructions

hc-x hauteur à la corniche de x m
ha-x hauteur à l'acrotère de x m
hfa-x hauteur au faîte de x m

Types, dispositions et nombre des constructions

onc constructions en ordre contigu
constructions en ordre non contigu
x-mi x-maisons isolées
x-mi x-maisons jumelées
x-mb x-maisons en bande

Types et nombre de logements

x-u x-logement de type unifamilial
x-b x-logement du type bifamilial
x-c x-logement de type collectif

Formes de toiture

toiture plate
toiture à x versants, degré d'inclinaison
toiture à x versants, degré d'inclinaison

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire dépendances
limites de surfaces constructibles pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Degré de mixité des fonctions

pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Délimitation des lots / ilots

lot projeté
lot existant
terrains cédés au domaine public communal

Espaces extérieurs privés et publics

EvP espace vert privé
EvP espace vert public
ADJ aire de jeux ouverte au public

Espaces extérieurs pouvant être scellés

voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
voie de circulation type zone résidentielle / de rencontre

Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute lige à conserver
arbre à moyenne ou haute lige projeté
haie projetée
haie à conserver
muret projeté
muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

rétenion à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fossé ouvert pour eaux pluviales

DIMENSIONS ET SURFACES - MODIFICATION PROJETEE - PARCELLE 10'

- Profondeur maximale bâtiments : habitation ≤ 15,00 m, garage ≤ 7,00 m
- Surface terrain net : = ± 488,00 m²
- Surface d'emprise au sol (habitation + garage) : = ± 488,00 m²
- Surface construite brute (habitation + garage) : = 115,90 m²
- Surface scellée : = 151,50 m²
- Surface scellée : = 45,00 m²
- Surface scellée : = 90,00 m²
- Surface scellée : = 115,90 m²
- Surface scellée : = 154,90 m²
- Surface scellée : = 190,50 m²
- Coefficient d'utilisation du sol (CUS) : = 0,51
- Coefficient d'utilisation du sol (CUS) : = 0,68
- Coefficient d'occupation du sol (COS) : = 0,24
- Coefficient d'occupation du sol (COS) : = 0,31
- Coefficient de scellement du sol (CSS) : = 0,39
- Coefficient de scellement du sol (CSS) : = 0,32
- Coefficient de scellement du sol (CSS) : = 20,41
- Densité de logement (DL) : 1 : 0,049
- Parkings prévus : 1 couvert + 1 sur terrain = 2 unités
- Surfaces vertes privées : = 331,10 m²
- Surfaces vertes privées : = 297,50 m²

f	04.03.14	P.A.	modifié selon avis 17037/29C
e	04.01.13	C.S.	ajustement des surfaces
d	03.09.12	C.S.	mise à jour suivant demande AC SCHUTTRANGE
c	29.06.12	C.S.	mise à jour suivant demande AC SCHUTTRANGE suivant RGD 28.07.2011
DATE	DE	MODIFICATIONS	

ALAIN LEER ARCHITECTES ASSOCIES SA RL
B.P. 610 / L-2016 LUXEMBOURG
Tel: +352/47 37 23 Fax: +352/47 00 36 Mail: a.leer@architeo.lu Web: www.alainleer.lu

CHANTIER	MODIFICATION PAP "IN DEN AZINGEN"		
LOCALITE	UEBERSYREN - SCHUTTRANGE	N° 22-02	01 f
RUE N°	IN DEN AZINGEN	ECHELLE	1/250
DATE	04.03.2014	DESSINE	C.S.
MAITRE DE L'OUVRAGE	MADAME LACROIX		
PARTIE	MORCELLEMENT PARCELLE 10 / PAP "nouveau quartier"		

TOUTES LES MESURES SONT A VERIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR. TOUTES LES COTES SONT BRUTES (GROS-ŒUVRE). LES PERCEMENTS DE VOILES, MURS ET DALLES SONT A REPRIRE SUR LES PLANS INGENIEURS.